

INSTALLATION

DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA COMMUNE DE DOUAI,

Nommée par les Assemblées primaires de l'an 5 de la République Française.

EXTRAIT du Procès-verbal de la Séance du huit germinal, an 5 de la République Française.

L'Administration Municipale assemblée à effet d'installer les Administrateurs Municipaux élus par les Assemblées Primaires de l'an 5, le Commissaire du Di-

rectoire Exécutif a demandé la parole, et a dit :

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Conformément à l'Acte Constitutionnel, les Habitans de cette Commune ont procédé au renouvellement des Administrateurs Municipaux; d'après le résultat du scrutin, c'est aux Citoyens IGNACE SAVARY; BERNARD, Receveur; BÉRODE, Marchand; MONNERET; GUILLEMART, père; et MELLEZ, Médecin; que vous devez remettre le dépôt de la Constitution et des Lois.

Recevez, CITOYENS, avant de vous retirer, l'assurance de mon empressement à instruire le Directoire exécutif que vous avez justifié la confiance qu'il a mise en vous. La tranquillité de cette Commune, l'estime des bons Citoyens, leurs regrets, votre conscience, tout vous dit que vous avez rempli vos devoirs; vous êtes récompensés de vos peines. Soldats, votre heure de faction est faite; allez vous reposer au sein de vos familles, jusqu'à ce que la Patrie vous appelle à de nouveaux travaux; puissent ceux qui viennent vous

relever, se montrer aussi fidèles observateurs que vous, de la consigne que vous allez leur transmettre !

Je requiers l'installation de la nouvelle Administration Municipale.

Le Secrétaire-greffier a fait lecture du Procès-verbal du recensement général des scrutins pour l'élection des Administrateurs Municipaux ; après quoi, le Président de l'Administration a pris la parole, et a dit :

CITOYENS,

Appellés par le Directoire exécutif aux fonctions dont vous allez aujourd'hui prendre possession, nous avons fait tous nos efforts pour répondre à sa confiance. Nous avons, dans des tems difficiles, pourvu à la subsistance des Habitans de cette Commune, et fait tout ce que nous commandoit leurs intérêts ; nous les avons fait jouir d'une tranquillité et d'un calme peu commun au milieu d'une grande révolution ; pour parvenir à ce but heureux, nous nous sommes renfermés dans la sévère exécution des Lois, et nous avons

protégé tous les Amis de la Liberté, parce qu'ils méritent essentiellement la considération et la reconnoissance publiques.

Nous vous remettons les rênes de cette Administration ; et en rentrant dans la classe des Citoyens, nous prenons l'engagement d'y prêcher le respect pour la Constitution et la soumission aux Lois de la République ; nous serons toujours prêts à marcher, au premier signal de l'Autorité légitime, contre ceux qui voudroient les détruire, et même y porter atteinte.

Une grande satisfaction nous reste en nous retirant, c'est l'estime de nous-mêmes, et les marques d'amitié que nous donnent les bons Citoyens ; c'est la plus grande et la seule récompense qui convient à des Républicains.

Le Citoyen Mellez, l'un des nouveaux Administrateurs, a répondu au nom de ses Collègues :

Citoyens,

En quittant des fonctions que vous avez si dignement remplies, et surtout dans des circonstances difficiles où il fallait allier

la prudence avec l'énergie, vous nous laissez un bel exemple à suivre; nous nous efforcerons de l'imiter en maintenant dans cette Commune l'ordre et la tranquillité que vous y avez si sagement établis. Les lois de la République seront toujours notre guide, et nous tâcherons de justifier la confiance et le choix du Peuple, par notre exactitude à les faire exécuter.

Nous nous applaudissons, Citoyens, que le choix du Peuple laisse dans le Corps Municipal deux de vos collégues, deux de vos coopérateurs, qui nous aideront dans la carrière honorable, mais difficile, où nous allons entrer, par les connaissances et l'expérience qu'ils ont acquises en siégeant parmi vous.

Les nouveaux Administrateurs ont juré, conformément à la Loi du 19 Ventôse, an 4, *haine à la royauté et à l'anarchie, attachement à la république et à la constitution de l'an 4;* ont déclaré *n'avoir provoqué ni signé, dans les assemblées primaires ou électorales, aucune mesure séditieuse et contraire aux Lois, n'être portés sur*

aucune liste d'émigrés, n'être ni parens ni alliés d'émigrés non définitivement rayés, aux dégrés déterminés par la Loi du 3 Brumaire an 4; et ont pris séance. Le Commissaire du Directoire exécutif leur a adressé la parole et a dit :

CITOYENS ADMINISTRATEURS,

Sous un gouvernement républicain, les places sont des charges publiques qui doivent être supportées également par tous ceux dont les lumières peuvent être utiles à la Patrie ; c'est à ce principe sans doute reconnu par le Peuple que vous devez la confiance dont il vient de vous honorer ; si les places étaient des récompenses, quels autres y auraient plus de droits que vos prédécesseurs ? ils n'ont pas besoin sans doute de mon témoignage, surtout auprès de vous, qui, par vos lumières, avez pu apprécier leur conduite; ils ont d'ailleurs pour eux un témoignage qui suffit à l'homme de bien, celui de leur conscience ; mais, appellé à surveiller et à requérir près d'eux l'exécution des Lois, j'éprouve le besoin de leur rendre justice, et j'en saisis avec empressement l'occasion : amour

pur et éclairé de la liberté, dévouement entier à la Patrie, attachement à la Constitution que le Peuple s'est donnée, exactitude à faire exécuter les Lois, zèle pour le maintien de la tranquillité publique; sévérité contre les méchants, protection aux bons, indulgence pour les faibles, justice envers tous; fermeté dans les circonstances orageuses, probité dans toutes les circonstances; telles sont les vertus, tels sont les devoirs du magistrat; voilà ce que vos Prédécesseurs ont déployé dans la carrière qu'ils ont parcourue; voilà ce ce que le Peuple attend de vous dans la même carrière. Puissiez-vous, CITOYENS, ne pas tromper l'espoir du Peuple, c'est-à-dire, des amis de la République, qui sont le SEUL, le VÉRITABLE Peuple! puissé-je avoir moins à requérir près de vous l'exécution des Lois, qu'à y concourir fraternellement avec vous! puisse-t-on, en un mot, ne pas s'appercevoir en cette Commune du renouvellement des Administrateurs Municipaux! tel est le vœu des bons Citoyens, tel est le vœu du Directoire exécutif dont je suis ici l'organe.

Après ce Discours, la séance à été levée.

Pour extrait conforme,

LEROY, *Secrétaire-greffier.*



De l'Imprimerie de CARPENTIER.